Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260210-05_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 03/02/2026

Date d'affichage : 03/02/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Mickaël SAUVÉ, Sophie BACQUET, Adjoints ; Stéphanie HAMEL-FERRION, Thierry MASSON, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN, formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Marie-Françoise SOULAINE, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°05/2026

ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°96/2025 DU 9 DÉCEMBRE 2025

Considérant la délibération N°96/2025 en date du 9 décembre 2025 relative à l'ouverture anticipée des crédits avant le vote du budget primitif 2026 ;

Considérant que les dispositions prévues par ladite délibération n'ont plus d'utilité en raison de l'inscription suffisante des restes à réaliser 2025 en dépenses et en recettes et en raison de l'échéance prochaine du vote du budget primitif 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de la délibération N°96/2025 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération N° 96/2025 en date du 9 décembre 2025 relative à l'ouverture anticipée des crédits avant le vote du budget primitif 2026.

À Combourtillé, le 10 février 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET